



## RÈGLEMENT DU CONCOURS CRÉAKTIV

### Journée franco-allemande du 22 janvier 2017

**Art. 1** : Le rectorat de l'académie de Bordeaux, le Goethe-Institut, le Relais Europe Direct - Point Info OFAJ au CIJA, la MEBA (Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine) et le Consulat Général d'Allemagne à Bordeaux organisent du 6 décembre 2016 au 23 janvier 2017 un concours diffusé sur Internet, dans le cadre de la **Journée franco-allemande**.

**Art. 2** : Le concours est **ouvert à tous les élèves scolarisés dans une école primaire, un collège ou un lycée professionnel** de l'académie de Bordeaux ainsi qu'aux élèves dans le cadre des activités périscolaires. **Deux niveaux sont proposés** : un pour les élèves de cycle 3 et un deuxième réservé aux élèves de cycle 4 et de lycée professionnel.

**Art. 3** : Pour participer, il s'agit de créer un personnage franco-allemand et de le représenter dans un lieu réel ou fictif. Ce nouveau support (format papier à minima de type A3) prendra la forme d'une production individuelle ou collective (groupe formé de 4 participants au maximum) qui symbolisera l'amitié franco-allemande. Cette production sera envoyée au Goethe-Institut où elle sera exposée au plus tard le **23 janvier 2017 (le cachet de la poste faisant foi)**. (**GOETHE-INSTITUT, 35 Cours de Verdun 33000 Bordeaux**)

**Art. 4** : Les critères retenus sont les suivants:

- Représentation d'un personnage franco-allemand dans un lieu réel ou fictif
- Référence(s) à la géographie, l'histoire, l'économie, les arts et la vie quotidienne des deux pays
- Équilibre franco-allemand global de la création
- Originalité/ Créativité
- Cohérence entre la création et le texte explicatif

La production portera un nom/titre et sera accompagnée d'un texte explicatif en français ou en allemand qui donnera les clés pour comprendre toutes les intentions de celle-ci.

**Art. 5** : La liste des gagnants est en consultation sur les sites du CIJA ([www.info-jeune.net](http://www.info-jeune.net)), du rectorat de l'académie de Bordeaux (<http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html>), de la MEBA <http://www.europe-bordeaux.eu/> du Goethe-Institut ([www.goethe.de/ins/fr/bor/frindex.htm](http://www.goethe.de/ins/fr/bor/frindex.htm)) et du Consulat Général d'Allemagne <http://www.bordeaux.diplo.de/> à partir du 1er février 2017.

**Art. 6** : Des lots sont offerts aux gagnants par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, le Goethe-Institut, le Consulat général d'Allemagne, le CIJA, la MEBA et la DAREIC.

**La remise des prix aura lieu le jeudi 9 février 2017 à 14h00 à Bordeaux.**

**Art. 7** : Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, d'écourter ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent.

**Art. 8** : Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, prénom, adresse, sans restriction et sans que cela induise une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du prix.

**Art. 9** : Tout cas non prévu par le présent règlement est tranché par les organisateurs.

**Art. 10** : La participation au présent concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement